



## **CONSEIL COMMUNAL**

### **Séance du 13 septembre 2022 à 19h00**

### **NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE**

#### **A. SEANCE PUBLIQUE**

- S.P.1      Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal -  
Démission d'un Conseiller communal (Vincent HOANG)

---

Par courriel du 27 juillet 2021, M. Vincent HOANG informe de sa volonté de démissionner de son mandat de Conseiller communal.

En application de l'article L1122-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la démission des fonctions de conseiller est notifiée par écrit au conseil, lequel l'accepte lors de la première séance suivant cette notification.

-----

- S.P.2      Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal -  
Démission d'une Conseillère communale (Emilie GOBBO)

---

Par courrier daté du 26 août 2022, Mme Emilie Gobbo présente sa démission de son mandat de conseillère communale.

En application de l'article L1122-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la démission des fonctions de conseiller est notifiée par écrit au conseil, lequel l'accepte lors de la première séance suivant cette notification.

-----

- S.P.3      Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal -  
Démission d'une Conseillère communale (Maud MERTENS)

---

Par courriel du 28 août 2022, Mme Maud MERTENS présente sa démission de son mandat de Conseillère communale.

En application de l'article L1122-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la démission des fonctions de conseiller est notifiée par écrit au conseil, lequel l'accepte lors de la première séance suivant cette notification.

-----

- S.P.4      Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal -

Prise d'acte d'un désistement en vertu de l'article L1122-4 du CDLD (Mme Anne-Marie BACCUS)

---

En vertu de l'article L1122-4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, tout candidat élu peut, après validation de son élection, renoncer avant son installation, au mandat qui lui a été conféré. Ce désistement, pour être valable doit être notifié par écrit au Conseil communal, lequel en prend acte dans une décision motivée.

Suite à la démission de M. Vincent HOANG de son mandat de conseiller communal, Mme Anne-Marie BACCUS, 2ème suppléante de la liste LB a informé la Ville par courriel du 31 août 2022 de sa volonté de renoncer à son mandat. Le Conseil est invité à prendre acte de ce renon.

-----

S.P.5 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal -  
Prise d'acte d'un désistement en vertu de l'article L1122-4 du CDLD (Mme Anne VERLAEKEN)

---

En vertu de l'article L1122-4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, tout candidat élu peut, après validation de son élection, renoncer avant son installation, au mandat qui lui a été conféré. Ce désistement, pour être valable doit être notifié par écrit au Conseil communal, lequel en prend acte dans une décision motivée.

Suite à la démission de Mme Emilie GOBBO de son mandat de Conseillère communale, Mme Anne VERLAEKEN, 10ème suppléante de la liste ECOLO a informé la Ville par courrier du 29 août 2022, de ce qu'elle renonce à exercer son mandat de conseillère communale.

Le Conseil est invité à prendre acte de ce renon.

-----

S.P.6 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal -  
Prestation de serment d'un conseiller communal (Ariane HALLET)

---

Suite à la démission de Monsieur Vincent HOANG de son mandat de Conseiller communal, Mme Ariane HALLET est invitée à prêter le serment de Conseillère communale entre les mains de Mme la Bourgmestre.

-----

S.P.7 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal -  
Prestation de serment d'un conseiller communal (Bruno MASQUELIER)

---

Suite à la démission de Madame Emilie GOBBO de son mandat de Conseillère communale, M. Bruno MASQUELIER est invité à prêter le serment de Conseiller communal entre les mains de Mme la Bourgmestre.

-----

S.P.8 Pôle des Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal -

Prestation de serment d'un conseiller communal (Dominique VAN PARIJS-LEBRUN)

---

Suite à la démission de Madame Maud MERTENS de son mandat de Conseillère communale, Mme Dominique VAN PARIJS-LEBRUN est invitée à prêter le serment de Conseillère communale entre les mains de Mme la Bourgmestre.

- - - - -

S.P.9 Pôle Cadre de Vie - Service Bâtiments - Remplacement des portes de l'école de l'Ile-Aux-Trésors suite aux inondations- Approbation des conditions du marché

---

Les portes de l'école de l'Iles-Aux-Trésors ayant été touchées par les inondations, elles ont été endommagées durablement. Les portes coupe-feu et les portes tubulaires doivent être remplacées, tandis que les anciennes portes en bois doivent être rabotées.

Le montant estimatif des travaux est évalué à 46.645 € HTVA, soit 49.443,70 € TVAC.

Nous vous proposons dès lors

- d'approuver :

- le cahier des charges n°TVX 2022-003 relatif au marché de remplacement des portes de l'écoles de l'Iles-Aux-Trésors établi par le Service Bâtiments de la Ville de Wavre ;
- le montant du marché estimé à 46.645 € HTVA, soit 49.443,70 € TVAC ;
- le mode de passation du marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- la dépense via crédit inscrit aux modifications budgétaires de l'exercice 2022 à l'article 721/724-60 (n° de projet 20220021)

- d'envoyer le cahier spécial des charges aux 4 entreprises suivantes : 1/ WARGEE à Wavre; 2/ SEMAL CONTEMPORAIN à Suarlé; 4/ SOTRAFEU à Jambes; 4/ KULAPRO à Lubbeek.

- - - - -

S.P.10 Pôle Cadre de Vie - Service Bâtiments - Rénovation intérieure et mise en conformité électrique du Complexe Culturel Jules Collette - Approbation des conditions du marché

---

Le présent marché public de travaux a pour objet la rénovation intérieure et mise en conformité électrique du Complexe Jules Collette sise au n°16 rue des Combattants à 1301 Bierges, pour les lots suivants:

- Lot 1: Rénovation intérieure et mise en conformité électrique ;
- Lot 2: Aménagement des abords ;

Le montant estimatif des travaux est évalué à 585.253,94 € HTVA, soit 708.157,26 € TVAC , pour le lot 2 à 71.656,80 € HTVA, soit 86.704,73 € TVAC, soit un total de 656.910,74 € HTVA, soit 794.862,00 € TVAC.

Nous vous proposons dès lors

- d'approuver :

- le cahier des charges n°TVX 2022-009 relatif au marché de rénovation intérieure et mise en conformité électrique du Complexe Culturel Jules Collette établi par le Service Bâtiments de la Ville de Wavre ;
- le montant du marché estimé pour le lot 1 à 585.253,94 € HTVA, soit 708.157,26 € TVAC, pour le lot 2 à 71.656,80 € HTVA, soit 86.704,73 € TVAC, soit un total de 646.952,80 € HTVA, soit 782.812,89 € TVAC;
- le mode de passation du marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;
- la dépense via crédit inscrit aux modifications budgétaires de l'exercice 2022 à l'article 763/723-60 (n° de projet 20220037)

-----

S.P.11 Pôle Cadre de Vie - Service Environnement - Appel à intérêt de la province du Brabant Wallon - Accord cadre 2023-26 en vue d'études d'ouvrages de lutte contre les inondations

---

Suite aux inondations ayant touché le Brabant Wallon ces dernières années le Conseil provincial a décidé d'ouvrir un marché cadre en vue d'études d'ouvrages de lutte contre les inondations (crues et ruissellement) et prestations ponctuelles dans cette matière. Le marché cadre actuel prend fin le 26 septembre 2022. Pour le renouvellement de ce dernier, la Province invite la Ville de Wavre à transmettre une estimation du nombre de commandes d'interventions par lot pour la durée du prochain marché, 2023-2026. Le marché cadre comprend 5 lots :

1. Étude et suivi de la mise en œuvre d'ouvrages/aménagements de lutte contre le ruissellement ;
2. Étude et suivi de la mise en œuvre de très petits ouvrages de lutte contre les crues (moins de 10.000 m<sup>3</sup>) ;
3. Étude et suivi de la mise en œuvre de petits ouvrages de lutte contre les crues (entre 10.000 m<sup>3</sup> et 29.999 m<sup>3</sup>) ;
4. Étude et suivi de la mise en œuvre des ouvrages de tailles moyenne (entre 30.000 m<sup>3</sup> et 49.999 m<sup>3</sup>) ;
5. Étude et suivi de la mise en œuvre de grands ouvrages de lutte contre les crues (50.000 m<sup>3</sup> et plus).

Le Pôle Cadre de Vie juge nécessaire de se lier à la Province au travers de ce marché cadre pour bénéficier de ce type d'interventions.

Le Pôle Cadre de Vie estime à :

- 20 le nombre d'interventions pour le lot 1 ;
- 10 le nombre d'interventions pour le lot 2 ;
- 8 le nombre d'interventions pour le lot 3 ;
- 5 le nombre d'interventions pour le lot 4 ;
- 5 le nombre d'interventions pour le lot 5.

Le Conseil provincial attend une réponse de notre part avant le 30 septembre 2022.

-----

S.P.12 Cadre de Vie - Service Environnement - Prime « Anti-inondation » - Règlement

communal

---

La Ville de Wavre souhaite encourager ses habitants à protéger leur habitation contre les inondations et les coulées de boues en s'appuyant sur une prime « anti-inondation » et un nouveau règlement communal.

Sous certaines conditions, la Ville de Wavre accorde une prime à tout demandeur s'engageant à installer un dispositif de lutte contre l'intrusion d'eau dans un immeuble. Cette prime couvre différents aménagements de lutte contre l'intrusion d'eau, du batardeau au creusement de fossé.

Le règlement, propose une prime plafonnée à 1.000 € couvrant 80 % des frais des aménagements. Il définit les conditions d'octroi de la prime et les démarches à suivre.

Une communication sur le sujet sera mis en place via les réseaux sociaux et le Bonjour Wavre.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement communal relatif à la prime "Anti-inondation".

-----

S.P.13 Pôle Cadre de vie - Espace public - Marché public de fournitures - Acquisition de trois fourgons tôleés - Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et des conditions d'exécution du marché

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le projet relatif à l'acquisition de trois nouveaux fourgons destinés au remplacement de véhicules identiques dont l'état est vétuste, et à approuver :

- le projet d'acquisition de trois fourgons tôleés et le cahier spécial des charges n° TVX 2022-013 relatif à ce marché ;
- l'estimation de la dépense qui s'élève à 123.966,94 € hors TVA, soit 150.000 € TVA de 21% comprise ;
- la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- l'imputation de la dépense à l'article n° 421/743-52- n° de projet 20220013 du budget extraordinaire de l'exercice 2022, intitulé "Achat de véhicules (fourgons)" et où un crédit de 150.000 € y figure ;

Il est également proposé au Conseil communal de lancer le présent marché d'acquisition.

-----

S.P.14 Pôle Cadre de vie - Espace public - Marché public de fournitures - Acquisition de trois pick-up double-cabine - Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et des conditions d'exécution du marché

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le projet relatif à l'acquisition de trois nouveaux pick-up double-cabine destinés au remplacement de véhicules identiques dont l'état est vétuste, et à approuver :

- le projet d'acquisition de trois pick-up double-cabine et le cahier spécial des charges n° TVX 2022-012 relatif à ce marché ;
- l'estimation de la dépense qui s'élève à 136.363,64 € hors TVA, soit

165.000 € TVA de 21% comprise ;

- la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- l'imputation de la dépense à l'article n° 421/743-52- n° de projet 20220013 du budget extraordinaire de l'exercice 2022, intitulé "Achat de véhicules (camionnettes)" et où un crédit de 165.000 € y figure ;

Il est également proposé au Conseil communal de lancer le présent marché d'acquisition.

-----

S.P.15 Pôle Cadre de Vie - Service Espace public - Marché public de travaux - Sécurisation de quartiers zone 30 - Approbation des conditions et du mode de passation

---

Le présent projet de marché public de travaux s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan Communal de Mobilité (PCM). Il s'agit de la mise en zone 30 de plusieurs quartiers de l'entité par la création d'aménagements de sécurité en entrée de ceux-ci (avenue des Avoines, avenue des Azalées, avenue des Blés, avenue des Fauvettes, avenue des Spirées, avenue du Guéret, rue de Rofessart). Différents types d'aménagements sont prévus: rétrécissement latéral de la chaussée, rétrécissement axial de la chaussée, coussin berlinois, réduction des rayons de giration de carrefours, création d'îlots refuge sur traversée piétonne,...

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les conditions du marché dont le mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et le montant estimatif des travaux de 30.985,76 € HTVA soit 37.492,77 € TVAC.

-----

S.P.16 Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Réaménagement de l'avenue de Nivelles - Convention de marché conjoint de travaux avec la commune de Rixensart

---

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention de marché conjoint de travaux avec la commune de Rixensart dans le cadre des travaux de réaménagement de l'avenue de Nivelles.

Dans le cadre de l'étude nécessaire à la rédaction du cahier des charges régissant les travaux, le Service des travaux a pris contact avec la commune de Rixensart. Cette dernière a marqué son accord pour réaliser ce marché conjoint en vue de rénovera voirie dans sa totalité.

La convention prévoit que la Ville rédigera les documents du marché, procédera à la passation du marché public de travaux, assurera le suivi et la direction des travaux et assurera l'entretien courant de l'ensemble des aménagements nouvellement créés. La commune de Rixensart assistera le Fonctionnaire dirigeant désigné par la commune dans le suivi et la direction des travaux. Chaque partie s'engage à payer directement à l'adjudicataire du marché les travaux exécutés pour son compte. La répartition des prises en charge de chaque partenaire est reprise au plan joint à la convention.

-----

S.P.17 Pôle Cadre de Vie - Espace Public - Marché de travaux - Réaménagement de l'avenue de Nivelles avec aménagement d'une piste cyclo-piétonne bidirectionnelle PIWACY 2020-2021 – Approbation des conditions du marché et

du mode de passation

---

Le présent projet de marché public de travaux a pour objet le réaménagement de façade à façade de l'avenue de Nivelles y compris l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne bidirectionnelle (F99a).

Ce dossier rentre en partie dans le cadre du plan d'investissement Wallonie cyclable (projet n°2). Un subside équivalent à 80% des travaux subsidiables, frais d'étude compris est prévu dans ce cadre pour les travaux de création d'une piste cyclo-piétonne bidirectionnelle.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les conditions du marché dont le mode de passation (procédure ouverte) et le montant estimatif des travaux s'élève à 1.188.693,99 € HTVA soit 1.438.319,73 € TVAC et répartis comme suit :

- A charge de la ville de Wavre : 828.329,99 € HTVA soit 1.002.279,29 € TVAC;
- A charge de la ville de Wavre (subsidés PIWACY) : 149.509,00 € HTVA soit 180.905,89 € TVAC;
- A charge de la commune de Rixensart : 210.855,00 € HTVA soit 255.134,55 € TVAC;

-----

S.P.18 Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Marché public de travaux - Réalisation d'aménagements cyclables rue de Wavre et aménagement d'un chemin réservé (F99c) rue des Ramiers – PIWACY 2020-2021 – Approbation des conditions du marché et du mode de passation

---

Le présent projet de marché de travaux a pour objet la réalisation d'aménagements cyclables rue de Wavre et l'aménagement d'un chemin réservé (F99c) rue des Ramiers. Ce dossier rentre dans le cadre du plan d'investissement Wallonie cyclable (projet n°3 et 4). Un subside équivalent à 80% des travaux subsidiables, frais d'étude compris est prévu dans ce cadre pour les travaux de la rue de Wavre.

Il est proposé au conseil communal d'approuver les conditions du marché dont le mode de passation (procédure ouverte) et le montant estimatif des travaux qui est de 943.764,56 € HTVA soit 1.141.955,12 € TVAC réparti comme suit:

- Lot 1 (Rue de Wavre): 637.772,36 € HTVA soit 771.704,56 € TVAC ;
- Lot 2 (Rue des Ramiers): 305.992,20 € HTVA soit 370.250,56 € TVAC;

-----

S.P.19 Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Marché public de fourniture - Fourniture et pose de radars préventifs - Approbation des conditions du marché et du mode de passation

---

Le présent projet de marché de fourniture a pour objet la fourniture et la pose de radars préventifs sur le territoire de la ville de Wavre.

Il est proposé au conseil communal d'approuver les conditions du marché dont

le mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et le montant estimatif des fournitures qui est de 53.719,01 € HTVA soit 65.000€ TVAC.

-----

- S.P.20 Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Plan d'Investissement Mobilité active communale et intermodalité (PIMACI) 2022-2024 - Approbation

---

Afin de concrétiser ses intentions en matière de mobilité active, le Gouvernement Wallon a lancé en 2020, un premier appel à projet pour des communes pilotes Wallonie cyclables pour lequel la ville de Wavre bénéficie d'un subside de 1.200.000 €.

L'objectif du Gouvernement wallon est désormais d'instaurer plus significativement encore ce soutien aux communes à travers un droit de tirage qui permettra de réaliser des aménagements cyclables, piétons ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité à travers des mobipôles.

La Région invite dans ce cadre l'ensemble des 262 villes et communes de Wallonie d'introduire un Plan d'Investissement Mobilité active commune et intermodalité (PIMACI) pour la période 2022-2024 pour lequel une premier enveloppe de 320.000,62€ a déjà été allouée à la ville de Wavre.

Le PIMACI doit être introduit simultanément avec le Plan d'Investissement communal 2022-2024 (PIC). En sa séance du 28 juin 2022, le Conseil communal a approuvé le PIC 2022-2024 afin d'affecter les subsides à la réalisation des travaux d'aménagement d'un pôle technique communal sur le site de la Wastinne.

Il est dès lors proposé au conseil communal d'approuver le Plan d'Investissement Mobilité active et intermodalité en vue de l'introduire, avec le Plan d'Investissement Communal, auprès du Service public de Wallonie via le guichet unique des pouvoirs locaux.

-----

- S.P.21 Pôle RH & Education - Service Ressources humaines et Instruction publique - Enseignement communal de la Ville de Wavre - Règlement d'ordre intérieur à destination des étudiants, des chargés de cours et de toute personne dans l'enceinte de l'établissement scolaire - IFOSUP

---

Suite à l'accord du Collège communal en date du 9 juin 2022, les membres du Conseil communal trouveront en annexe, le "RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR à destination des étudiants, des chargés de cours et de toute personne dans l'enceinte de l'établissement scolaire" de l'IFOSUP.

Celui-ci doit être soumis pour approbation auprès de son Pouvoir Organisateur (décret du 6 juin 1998) après avoir été présenté à la réunion de la Commission Paritaire Locale (COPALOC).

Les membres de la COPALOC ont émis un avis favorable pour le ROI de l'IFOSUP lors de la séance du 31 mai 2022.

-----

- S.P.22 Pôle Stratégie et Attractivité - Service Planification stratégique et durable – Projet PAEDC (Plan Energie Climat) – Logiciel pour réaliser un PAEDC –

## Convention à passer avec in BW

---

Le Conseil communal du 24 septembre 2019 a autorisé à l'unanimité la signature de la Convention des Maires

La Ville de Wavre s'est ainsi engagée à :

- Réduire les émissions de CO2 sur son territoire d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport à 2006, année de référence (volet "Atténuation")
- Renforcer la résilience de son territoire face aux changements climatiques (volet "Adaptation")
- Effectuer un bilan des émissions et une évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique,
- Établir un rapport au moins tous les deux ans à dater de la présentation du PAEDC à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification.

Afin de soutenir les communes du Brabant wallon dans la détermination de leur empreinte carbone et le suivi du PAEDC, l'inBW souhaite renouveler la mise à disposition du logiciel FuturProofedCities durant 2 ans gratuitement.

Le Conseil communal avait autorisé en sa séance du 26 mai 2020 la signature d'une première Convention entre l'inBW et la Ville de Wavre concernant la mise à disposition du logiciel FuturProofedCities.

Le Conseil est invité à se prononcer sur la Convention formulée par l'inBW pour la mise à disposition gratuite durant 2 ans d'une licence pour l'utilisation d'une plateforme plan et actions climat pour la mise en œuvre de la politique-climat (POLLEC) et de la Convention des Maires.

-----

S.P.23 Pôle Stratégie et Attractivité - Service Commerce - Production de chèques cadeau à dépenser dans les commerces à Wavre - Edition 2022 / cérémonie du personnel

---

La Ville de Wavre organise chaque année une cérémonie des vœux du personnel.

Concrètement, comme l'année passée, la volonté est d'offrir un **chèque cadeau** d'une valeur de 25€ par personne, à dépenser dans les commerces wavriens ayant décidé de participer à ce beau projet.

Les chèques seront automatisés cette année car la Ville de Wavre a décidé de professionnaliser le système en choisissant, via un marché public, de travailler avec l'entreprise CIRKLO.

L'automatisation des chèques a été formulée au niveau du cahier des charges N° COMRC-2021-02 validé en collège le 23/12/2021

L'inscription du commerçant à ce projet implique qu'il devra accepter de recevoir les chèques dans son commerce en guise de paiement. Une fois le chèque récolté, il sera remboursé automatiquement par l'entreprise Cirklo sur le compte en banque du commerçant. Afin de pouvoir encadrer ce processus, un règlement est proposé en copie de cette analyse, il est demandé aux membres

du conseil de bien vouloir le valider.

-----

- S.P.24 Pôle Stratégie et Attractivité - Service Commerce - Production de chèques cadeau à dépenser dans les commerces à Wavre - Edition 2022 / Weekend du client

---

Dans le cadre de l'organisation de l'évènement du week-end du client cette année, la Ville de Wavre, UCM et Comeos en collaboration avec la radio Bel RTL proposent de lancer un grand concours afin de permettre à certains auditeurs de gagner des prix.

Dans ce cadre, l'UCM et Coméos ont souhaité pouvoir proposer 5 chèques à dépenser dans les commerces wavriens d'une valeur de 300 euros.

Le Collège communal a donné son accord pour le lancement de ce projet en collège du 27/07/2022.

Les chèques seront automatisés cette année car la Ville de Wavre a décidé de professionnaliser le système en choisissant, via un marché public, de travailler avec l'entreprise CIRKLO.

L'automatisation des chèques a été formulée au niveau du cahier des charges N° COMRC-2021-02 validé en collège le 23/12/2021

L'inscription du commerçant à ce projet implique qu'il devra accepter de recevoir les chèques dans son commerce en guise de paiement. Une fois le chèque récolté, il sera remboursé automatiquement par l'entreprise Cirklo sur le compte en banque du commerçant. Afin de pouvoir encadrer ce processus, un règlement est proposé en copie de cette analyse, il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir le valider.

-----

- S.P.25 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal - Modification du règlement d'ordre intérieur

---

Suite au décret wallon du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du CDLD en vue de permettre les réunions à distance des organes et à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2021 portant exécution des articles L6511-1 à L6511-3 du CDLD, il y a lieu de modifier notre règlement d'ordre intérieur pour permettre l'application de ces réunions à distance.

Une demande de la tutelle (indexation du jeton de présence) et d'autres modifications jugées utiles à l'usage ont également été intégrées à ce nouveau règlement. Ces modifications concernent notamment les commissions du Conseil (absence du Président, limitation du droit de poser les questions aux seuls membres, définition de la commission réunie et répartition des compétences); les questions d'actualité (précision quant au jour de dépôt des questions) et le recours à un système de vote électronique.

Le Conseil est invité à se prononcer sur ces modifications.

-----

- S.P.26 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Concession de services - Exploitation, entretien, réparation, remplacement, déplacement, enlèvement et

placement d'abribus sur le territoire de la Ville de Wavre - Modification du CSCH et report de la date d'ouverture des offres.

---

Le Conseil communal du 28 juin dernier a marqué son accord sur les documents de concession relatifs à l'exploitation, l'entretien, la réparation, le remplacement, le déplacement, l'enlèvement et le placement d'abribus sur le territoire de la Ville de Wavre et un avis de marché a été publié sur E-Procurement en date du 01 juillet 2022.

Suite aux retours de firmes, une erreur matérielle dans un des critères d'attribution a été détectée et le Collège communal a profité de cette occasion pour améliorer la méthode d'évaluation du critère, afin de favoriser la comparaison des offres. Compte tenu de ces modifications et pour permettre au Conseil communal d'en prendre acte avant le dépôt des offres, il a par ailleurs été décidé de reporter le délai initialement prévu pour le dépôt des offres, ce qui permet, par ailleurs, de ne pas réduire le délai de préparation des offres à la période estivale.

Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le report de la date de remise des offres ainsi que sur la modification du CSCH au niveau du critère de la durée de la concession.

-----

S.P.27 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Affaires immobilières - Cession d'une parcelle de terrain - Parc industriel nord - Zone C' - Vente du lot 3 - Compromis de vente (Quimesis)

---

Lors de sa séance du 26 avril 2022, le Conseil a accepté l'offre d'achat de la société Quimesis et a approuvé le principe de la cession du lot 3 de la zone C', cadastré ou l'ayant été, Wavre, 3ème division (Bierges) section A partie du n°287x, d'une superficie approximative de 11.451m<sup>2</sup> au prix de 90€/m<sup>2</sup> à cette entreprise.

Le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de compromis de vente.

-----

S.P.28 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Cession de la caserne incendie de Wavre à la Zone de Secours du Brabant wallon - Projet d'acte

---

Suite à la création de la Zone de secours du Brabant wallon, il y a lieu d'opérer le transfert de la caserne de la Ville à la Zone de Secours. Lors de sa séance du 24 octobre 2017, le Conseil communal s'est prononcé sur ce transfert et sur les conditions de ce transfert. Ce transfert ne pouvait toutefois pas s'opérer avant la fin de l'emprunt CRAC (terminé fin 2021).

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le projet d'acte de cession de la caserne incendie à la Zone de Secours du Brabant wallon.

-----

S.P.29 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle CPAS - Commission Locale pour l'Energie (CLE) - Rapport d'activités pour l'année 2021 - Prise d'acte

---

Comme le prévoit la législation, le rapport d'activités de la Commission Locale pour l'Energie doit être présenté au Conseil communal.  
Il est proposé aux membres du Conseil communal de prendre acte du rapport de l'année 2021 de la Commission Locale pour l'Energie du CPAS de Wavre.

-----

S.P.30 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église de Saint Jean-Baptiste à Wavre - Budget pour l'exercice 2023 - Approbation

---

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Ce budget est présenté en équilibre et l'intervention communale s'élève à 62.427,22 euros, soit une augmentation de 17.580,61 euros par rapport au budget approuvé de l'année 2022.

Par son courrier du 04 août 2022, réceptionné le 08 août 2022, l'Archevêché de Malines-Bruxelles a approuvé le budget de 2023 de la paroisse de Saint Jean-Baptiste, sans aucune remarque.

-----

S.P.31 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église de Saint Martin à Limal - Budget pour l'exercice 2023 - Approbation

---

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Martin doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.  
Ce budget est présenté en équilibre et l'intervention communale s'élève à 0,00 euros, tout comme au budget approuvé de l'année 2022.

Par son courrier du 04 août 2022, réceptionné le 08 août 2023, l'Archevêché de Malines-Bruxelles a approuvé le budget de 2023 de la paroisse de Saint Martin, sans aucune remarque.

-----

S.P.32 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église de Saint Joseph à Rofessart - Budget pour l'exercice 2022 - Première demande de modifications budgétaires - Avis

---

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la première demande de modifications budgétaires pour le budget de l'exercice 2022 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Joseph doit être soumise à l'avis du Conseil communal.

La première demande de modifications budgétaires pour le budget de l'exercice 2022 est présentée en équilibre. Elle concerne l'inscription d'une

recette extraordinaire, au poste "subsidés extraordinaires de la commune", de 5.000,00 euros et est compensée en dépenses extraordinaires "Grosses réparations, construction de l'église".. Elle est introduite en vue de remplacer les convecteurs de gaz de la salle paroissiale qui sont arrivés en fin de vie et ne sont plus réparables.

La quote-part de la Ville de Wavre, à concurrence d'1/3, pour la présente demande de modifications du budget pour l'exercice 2022 est de 1.666,66 euros, le solde de 3.333,34 € étant à charge de la Ville d'OLLN.

Les membres du Conseil communal trouveront, en annexe, le rapport de la modification budgétaire, la délibération du Conseil de fabrique en date du 20 juin 2022, ainsi que les 3 devis, reçus par la fabrique d'église.

-----

S.P.33 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église de Saint Jean Baptiste - Budget pour l'exercice 2022 - Première modification des services ordinaire et extraordinaire - Approbation

---

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la première demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire du budget pour l'année 2022 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste doit être soumise à l'approbation du Conseil communal.

Suite à l'offre d'achat pour l'immeuble Rue de Nivelles 18-20 à 1300 Wavre, acceptée par le vendeur début juillet 2022, il y a lieu de revoir le budget 2022, accepté par le Conseil communal en date du 28 septembre 2021.

Cette première modification budgétaire est présentée en équilibre. Elle concerne l'inscription d'une recette extraordinaire au poste "emprunts" pour l'achat du nouvel immeuble et pour la rénovation de l'immeuble Place de la Cure, 26 ainsi que d'une recette extraordinaire en "Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires" suite aux inondations de juillet 2021 et à la tempête Eunice qui représente le solde de l'indemnité, et compensées par certains postes des dépenses extraordinaires dont "Placement de capitaux", "Grosses réparations, construction de l'église", "Grosses réparations du presbytère", "Grosses réparations d'autres propriétés bâties", ainsi que "Autres dépenses extraordinaires".

Le Conseil communal trouvera, en pièce jointe, le rapport de la modification budgétaire, la délibération du Conseil de Fabrique en date du 19 juillet 2022, ainsi qu'un tableau "Voies et Moyens" reprenant les explications de ce projet extraordinaire.

Cette modification budgétaire pour l'exercice 2022 a été approuvée par l'Archevêché de Malines-Bruxelles en date du 27 juillet 2022.

La fabrique d'église de Saint Jean-Baptiste souhaite l'accord du Conseil communal afin de pouvoir acquérir l'immeuble situé Rue de Nivelles 18-20 - 1300 Wavre, avant d'introduire le dossier à la Tutelle générale à transmission obligatoire pour approbation.

Il est proposé aux membres du Conseil communal d'émettre un avis favorable sur cette première modification budgétaire du budget 2022.

-----

S.P.34 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'Eglise de Notre Dame de Basse-Wavre - Budget pour l'exercice 2023 - Approbation

---

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame doit être soumis à l'approbation du Conseil communal. Ce budget est présenté en équilibre et l'intervention communale ordinaire s'élève à 18.202,82 euros, soit une petite augmentation de 207,29 euros par rapport au budget approuvé de l'année 2022.

Un subside communal extraordinaire de 92.200,00 euros est inscrit afin d'effectuer des travaux de rénovation au presbytère qui est délaissé depuis plusieurs années. Il s'agit de la remise en état des menuiseries extérieures, de la peinture des murs intérieurs, divers petits travaux de menuiserie, mais principalement du remplacement complet de la toiture dont le montant est estimé à ± 80.000,00 €.

Par son courrier du 27 juillet 2022 et réceptionné le 16 août 2022, l'Archevêché de Malines-Bruxelles a approuvé le budget 2023 de la paroisse de Notre Dame sans aucune remarque.

Il est proposé d'approuver ce budget.

-----

S.P.35 Zone de police - Gestion de chèques-repas électroniques octroyés mensuellement aux membres du personnel - Rattachement au marché de la Police fédérale

---

Suite à l'accord sectoriel de 2017 - 2018, par lequel il a été décidé entre-autres qu'à partir du 1er novembre 2022, tous les membres de la Police intégrée ayant droit recevront des chèques-repas et que les premiers chèques-repas seront délivrés en janvier 2023, il y a lieu de réaliser une procédure de marché public en vue de désigner un fournisseur de ces chèques-repas.

La Police fédérale a initié ce marché public en ce sens et, depuis le 22 juin 2022, la société NV EDENRED Belgium a été désignée comme étant l'adjudicataire.

Dans ce marché, il est prévu que les Zones de Police aient la possibilité de s'y rattacher.

La Police Fédérale propose un accord cadre pluriannuel de services pour la création, la distribution et la gestion de chèques-repas électroniques octroyés mensuellement aux membres du personnel de la Police Intégrée, structurée à deux niveaux. Cet accord, Procurement 2022 R3 082, prend cours le 23/06/22 jusqu'au 31/03/2025.

Les Zones de Police adhérant à ce marché initié par la Police fédérale doivent utiliser le logiciel GALop pour la communication des chèques-repas avec le fournisseur NV EDENRED, logiciel que la Zone de Police Locale de Wavre utilise pour la gestion administrative et financière du personnel.

Du fait qu'il est de tout évidence plus facile pour la Zone de Police Locale de Wavre d'adhérer à ce marché public de la Police fédérale, plutôt que de réaliser son propre marché public, avec les difficultés techniques que cela engendre, la

Zone de Police de Wavre désire se rattacher à ce marché cadre pour respecter son obligation de fournir des chèques repas aux membres de son personnel.

Impact financier :

Les chèques-repas ont une valeur nominale de 6 euros.

L'intervention de l'employeur s'élève à 4,91 euros.

Les membres du personnel paieront eux-mêmes une petite partie du chèque-repas car il existe une intervention minimale légale de 1,09 euros par chèque-repas reçu. Cette intervention sera déduite du salaire net.

Le nombre de chèques-repas auquel a droit le membre du personnel est déterminé par le nombre d'heures de prestation de service effective par période de référence à diviser par 7,6 heures. Le nombre de chèques-repas par période de référence sera limité au nombre de jours calendriers, moins les samedis, dimanches et jours fériés, de cette période.

Une estimation moyenne du nombre d'heures prestées annuellement (+ ou - 1.900 heures par an) pour tous les membres du personnel de la Zone de police de Wavre (+ ou - 120 membres du personnel) , divisé 7,6 heures donne environ 30.000 chèques repas à prévoir annuellement.

Sachant que l'employeur doit prendre en charge 4,91€ par chèques repas, on peut estimer le montant annuel à prévoir d'environ 147.000€ sur les articles budgétaires 330001/115/41 pour les opérationnels et 330091/115/41 pour le personnel administratif et logistique des années 2023, 2024 et 2025.

-----

S.P.36 Zone de Police - Cadre du Personnel Administratif et Logistique - Mobilité 2022.04 - Ouverture d'un emploi DPL de niveau A - Erratum

---

En sa séance du 24/04/2022, le Conseil Communal avait autorisé d'ouvrir en procédure externe, sur le site [www.jobpol.be](http://www.jobpol.be), une vacance d'emploi pour la fonction de Directeur du Personnel et de la Logistique de la Zone de Police Locale de Wavre, en tant que CALog Niveau A statutaire détenteur d'un diplôme de droit.

Cependant, vu que la dernière mobilité infructueuse relative à ce poste date de janvier 2021, la Zone de Police Locale de Wavre s'est vue refuser de passer directement par la procédure externe statutaire mais doit rouvrir cet emploi par la voie de la mobilité.

En effet, afin de pouvoir recourir au recrutement externe statutaire, il faut que l'emploi ait été publiée en mobilité dans l'année.

Sur base de ce qui précède, la Zone de Police Locale de Wavre souhaite d'une part, pouvoir ouvrir à la mobilité 2022.04 l'emploi de CALog Niveau A statutaire détenteur d'un diplôme de droit pour la fonction de Directeur du Personnel et de la Logistique de la Zone de Police Locale de Wavre, et d' autre part, en cas de mobilité infructueuse, d'ouvrir le poste en recrutement externe statutaire, sur le site [www.jobpol.be](http://www.jobpol.be).

-----

S.P.37 Zone de Police - Remplacement de son infrastructure de virtualisation ( serveurs)

---

La Zone de Police Locale de Wavre souhaite remplacer son infrastructure de virtualisation acquise il y a plus de 6 ans, devenue obsolète. Cette dernière héberge l'ensemble des serveurs, services et applications utilisés au sein de la police.

Malgré les extensions matérielles mises en œuvre par le passé, aussi bien en capacité qu'en puissance de calcul, cette infrastructure a atteint sa limite. En effet, il n'y a plus ni de support logiciel (ou très limité) ni de support matériel pour cette infrastructure. De même, les rares extensions de support existantes ont un coût prohibitif.

La Zone de Police Locale de Wavre souhaite acquérir une nouvelle infrastructure de virtualisation, composée de deux cœurs de réseaux en 10gb/s offrant chacun 24 ports, 3 serveurs pour la virtualisation et d'une baie de stockage full flash connectée en Fibre avec les serveurs.

La nouvelle solution permettra d'appréhender la demande de virtualisation toujours croissante, tant au niveau de l'infrastructure que des postes de travail utilisateurs.

De plus, la nouvelle solution de Backup se caractérise par le système "immutable backup" (connu sous l'acronyme WORM - Write Once Read Many) ou "Hardened Repository". Cette technologie est un système particulièrement efficace pour lutter contre les attaques informatiques de type "ransomware". Le Conseil Communal en date du 22/09/2017 a accepté l'adhésion de la Zone de Police Locale de Wavre à la centrale d'achats VITO

La société Securitas, sise Sint-Lendriksborre 3 Font Saint-Landry à 1120 Brussels, via la centrale d'achats VITO, a remis une offre pour l'infrastructure de virtualisation, composée de deux cœurs de réseaux en 10gb/s offrant chacun 24 ports, 3 serveurs pour la virtualisation et d'une baie de stockage full flash connectée en Fibre avec les serveurs pour un montant de 111.312,58€ HTVA, soit 134.688,22€ TVAC.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité en s'adressant directement au soumissionnaire désigné par la centrale de marché, la mise en concurrence ayant été effectuée au moment du lancement de ce marché.

En outre, la société Securitas a une notoriété reconnue et une solidité financière dans ce domaine.

L'article 330/742-53 « Achat de matériel informatique » du budget extraordinaire 2022 est ici concerné.

Le montant total pour cet achat est de 111.312,58€ HTVA, soit 134.688,22€ TVAC.

-----

S.P.38 Questions d'actualité

---

Questions éventuelles posées par les membres du Conseil au Collège.

-----